

Pour le Gouvernement de la République de  
Chine:

(Signé)  
*Shen Chang-huan*

中華民國政府代表：

沈昌煥（簽字）

Pour le Gouvernement de la République  
Malgache:

(Signé)  
*Albert Sylla*

馬拉加西共和國政府代表：

亞培爾·席拉（簽字）

ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE  
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE  
DE CHINE ET LE GOUVERNEMENT  
DE LA REPUBLIQUE MALGACHE

中華民國政府與馬拉  
加西共和國政府  
貿易協定

Signé le 11 novembre 1963;  
Entré en vigueur le 11 novembre 1963.

五十二年十一月十一日簽訂；  
五十二年十一月十一日生效

Le Gouvernement de la République de Chine et le  
Gouvernement de la République Malgache, désireux  
de resserrer les liens d'amitié concrétisés par le Traité  
signé à Taipei le 4 avril 1962, animés du désir  
d'augmenter le volume des échanges entre les deux  
pays et de le maintenir à un niveau aussi élevé que  
possible, sont convenus des dispositions suivantes:

中華民國政府與馬拉加西共和  
國政府爲加強以一九六二年四月四  
日在臺北所簽條約爲基礎之友好關  
係並爲增加兩國貿易數量及儘可能  
維持其最高水準起見，訂定條款如  
下：

**ARTICLE I**

Les deux Gouvernements s'accorderont un traitem-  
ent aussi favorable que possible dans l'octroi réciproque  
des autorisations d'importation et d'exportation.

**第一條**

兩國政府同意對於輸出及輸入  
之准許，相互畀予優惠待遇。

**ARTICLE II**

Les dispositions de l'article I s'appliqueront en  
particulier aux produits originaires de chacun des deux  
pays énumérés, à titre d'exemples, dans les listes A  
et B annexées au présent Accord.

**第二條**

第一條之規定特別適用於兩國  
之本國產品，例如本協定附件甲乙  
兩表所列。

**ARTICLE III**

En ce qui concerne les droits de douane et les formalités y afférentes, le Gouvernement de l'un des deux pays accordera aux marchandises originaires de l'autre pays un traitement aussi favorable que possible.

**ARTICLE IV**

Les dispositions des articles I et III ci-dessus ne s'étendront pas aux avantages, concessions et exemptions tarifaires que chacun des deux Gouvernements accorde ou accordera dans le cadre d'unions douanières ou de zones de libre-échange dont il fait ou fera partie.

**ARTICLE V**

Les paiements relatifs aux échanges réalisés au titre du présent Accord et les autres paiements admis par les lois et règlements relatifs au contrôle des changes en vigueur dans chacun des deux pays s'effectueront en monnaies convertibles.

Au cas où l'un des deux pays viendrait à éprouver des difficultés de balance des paiements, les deux Gouvernements se consulteraient en vue de fixer un nouveau mode de règlement tenant compte de ces difficultés.

**ARTICLE VI**

Les deux Gouvernements faciliteront l'échange des connaissances scientifiques et techniques qui seront utilisées, particulièrement, pour le développement économique et le relèvement des niveaux de vie dans les territoires des pays respectifs.

**ARTICLE VII**

Le Gouvernement de l'un des deux pays examinera avec bienveillance la question de l'octroi aux ressortissants de l'autre pays des autorisations nécessaires à l'entrée, au séjour et à l'exercice d'activités commerciales ou industrielles chaque fois que l'octroi de

**第 三 條**

締約一方之政府對對方之本國產品，應就關稅及其有關手續儘可能畀予優惠之待遇。

**第 四 條**

締約任何一方現在或將來因加入關稅同盟或自由貿易區所給與之優益、特許權、或免稅權，不受上述第一條及第三條規定之限制。

**第 五 條**

依本協定所作貿易之有關支付以及依兩國管制外匯之現行法律規章所准許之其他支付，應以可換外匯之貨幣爲之。

締約之一方如遇支付平衡發生困難時，兩國政府得舉行會商，俾便另訂新辦法以解決此項困難。

**第 六 條**

兩國政府對於用以促進境內經濟發展及提高生活水準之科學及技術經驗，應予以交換之便利。

**第 七 條**

締約一方之政府對於有關對方國民入境、居留以及從事工商業活動之許可問題，應分別予以優惠考慮；而此項許可之給與，應有助於

ces autorisations sera de nature à contribuer au développement et à l'équilibre des échanges entre les deux pays ou au développement de leur potentiel économique.

#### ARTICLE VIII

Le Gouvernement de chacun des deux pays accueillera avec sympathie les remarques et suggestions que le Gouvernement de l'autre pays pourra lui faire au sujet de la mise en oeuvre du présent Accord.

#### ARTICLE IX

Le présent Accord entre en vigueur le onzième jour du onzième mois de la cinquante-deuxième année de la République de Chine correspondant au onze novembre Mil-Neuf-Cent-Soixante-Trois.

Il sera valable pour une période d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an tant que l'une ou l'autre partie ne l'aura pas dénoncé par écrit avec un préavis de trois mois avant son expiration.

Fait à Taipei, en double exemplaire en langues chinoise et française, les deux textes faisant également foi, le onzième jour du onzième mois de la cinquante-deuxième année de la République de Chine correspondant au onze novembre Mil-Neuf-Cent-Soixante-Trois.

Pour le Gouvernement de la République de Chine:

(Signé)

*Shen Chang-huan*

Ministre des Affaires Etrangères

Pour le Gouvernement de la République Malgache:

(Signé)

*Jacques Rabemananjara*

Ministre d'Etat Chargé de l'Economie Nationale

\*

\*

\*

兩國間貿易之均衡與發展或其經濟潛能之開發。

#### 第八條

締約一方之政府對於對方政府為實施本協定所提供之意見及建議，應予同情接納。

#### 第九條

本協定自中華民國五十二年十一月十一日即公曆一千九百六十三年十一月十一日起生效。

有效期間定為一年，除締約一方於限期屆滿之日前三個月以書面通知對方聲明廢止外，本協定應繼續有效一年。

本協定以中文法文繕具兩份，兩種文字同一作準。

中華民國五十二年十一月十一日即公曆一九六三年十一月十一日訂於臺北

中華民國政府代表：

外交部部長

沈昌煥（簽字）

馬拉加西共和國政府代表：

經濟部部長

拉比瑪拉蒙勒（簽字）

\*

\*

\*

## LISTE A

Produits chinois à exporter  
en République Malgache

1. Articles textiles en laine et en soie artificielle ou naturelle
2. Articles métalliques
3. Produits chimiques (engrais chimiques, produits aromatiques Vei-Zien)
4. Matériels d'équipement électrique
5. Matériels d'équipement industriel
6. Verrerie
7. Articles en caoutchouc
8. Thé
9. Papiers
10. Ciment
11. Bois contre-plaqué

## LISTE B

Produits malgaches à exporter en  
République de Chine

1. Ailerons de requins
2. Miel
3. Cornes, sabots
4. Légumes secs
5. Manioc et produits dérivés (farine, fécule, tapioca)
6. Noix d'anacarde (cashew nuts)
7. Café
8. Poivre
9. Vanille
10. Girofle (clous et essence)
11. Arachides
12. Graines de ricin
13. Huile d'aleurite (tung)
14. Conserves de viandes et de poissons
15. Mélasses et bagasses
16. Conserves de légumes et de fruits
17. Graphite
18. Mica
19. Bauxite (P. M.)
20. Huiles essentielles (ylang-ylang)
21. Peaux brutes et cuirs tannés
22. Bois
23. Sisal
24. Chapeaux de paille et coiffures tressées
25. Ferrailles

## 甲 表

可向馬拉加西國輸出  
之中華民國貨品項目

- (一) 紡織品
- (二) 五金製品
- (三) 化學製品(包括肥料味精)
- (四) 電氣器材
- (五) 工業器材
- (六) 玻璃
- (七) 橡膠製品
- (八) 茶
- (九) 紙張
- (十) 水泥
- (十一) 夾板

## 乙 表

可向中華民國輸出之  
馬拉加西貨品項目

- (一) 魚翅
- (二) 蜂蜜
- (三) 獸角木屐
- (四) 乾菜
- (五) 木薯及其產品(麵粉小粉芡粉)
- (六) 紅木油
- (七) 咖啡
- (八) 胡椒
- (九) 香草
- (十) 丁香
- (十一) 花生
- (十二) 松香樹種
- (十三) 桐油
- (十四) 肉魚罐頭
- (十五) 糖渣及蔗渣
- (十六) 蔬菜水菓罐頭
- (十七) 石墨
- (十八) 雲母石
- (十九) 鐵礬土
- (二十) 精油(伊蘭)
- (二十一) 生皮及硝皮
- (二十二) 木材
- (二十三) 西沙爾麻
- (二十四) 草帽及結髮
- (二十五) 廢鐵